

## Tenants et aboutissants du statut AJAC ?

Par **steeven2014**, le 13/01/2015 à 13:12

Bonjour.

Le statut AJAC, acronyme pour **A**Journé **A**utorisé à **C**ontinuer. La légitimité de ce statut est actuellement très discuté dans plusieurs universités. Pour les étudiants auquel il a profité, ce statut est une chance, pour d'autres personne c'est selon, soit un fardeau, soit une absurdité.

Mais pour vraiment en comprendre les tenants et aboutissants, je pens qu'il est nécessaire de connaître les raisons de son existence et de sa finalité.

Ainsi, quels sont les tenants et aboutissants du statut AJAC ?

Par **steeven2014**, le 13/01/2015 à 13:15

Mon second paragraphe ne veut rien dire, il y'a beaucoup de fautes, mais la question est, je pense, intéressante.

Pour quelles raisons le statut AJAC a-t-il été créé ?

S'agit-il réellement d'un avantage inconsideré offert aux étudiants ?

Par **Yn**, le 13/01/2015 à 15:33

Le statut AJAC ou chevauchement ou encore "passage en conditionnel" a été créé - me semble-t-il - lors d'une énième réforme destinée à lutter contre l'échec en L1. Pour augmenter le taux de réussite, on préfère décaler l'échec à la L2, beaucoup moins médiatisée.

L'idée est qu'un étudiant [s]AJ[s]ourné soit [s]A[s]utorisé à [s]C[s]ontinuer. Autrement dit, on souhaite permettre le passage d'un étudiant à niveau supérieur alors qu'il n'a pas répondu aux attentes, bref qu'il n'a justement pas le *niveau* requis.

Ce n'est nullement un avantage offert aux étudiants, c'est au contraire un faux cadeau. Chaque année les partiels envoient un message simple, souvent mal compris par les étudiants :

"vous avez répondu aux attentes, vous pouvez accéder au niveau supérieur" ou, au contraire, "votre niveau est insuffisant, vous ne pouvez pas continuer".

Le statut AJAC envoie un tout autre message : "vous n'avez pas le niveau... mais continuez quand même" ! Comparativement, c'est comme si on disait à un skieur : vous avez du mal sur une piste verte ? Essayez d'aller sur une rouge, ça devrait passer !

Mais ça ne passe pas. Il faudrait que l'étudiant AJAC réussisse à combler ses lacunes de L1 et, en plus, satisfasse celles de L2... Quand on voit les difficultés éprouvées par les étudiants dans un cursus normal, c'est condamner les AJAC à l'échec. D'ailleurs, statistiquement, les AJAC ne réussissent pas, et l'échec n'est que décalé.

Surtout, on fait croire qu'un semestre non validé sera rattrapé l'année suivante. Or, c'est faux : au final, la licence se fait en quatre ans, et ce statut est donc un doublement qui ne dit pas son nom.

Donc, non, ce n'est pas une chance. C'est faire croire aux étudiants qu'ils ont bénéficié d'un atout alors que le système est beaucoup plus pervers : certes, des AJAC valideront des semestres, mais si on voit plus loin, le parcours juridique est incohérent et très pénalisant pour l'entrée en M2.

Mieux vaut doubler une première année, comprendre ses erreurs, repartir en L2 sur de bonnes bases et construire un parcours cohérent plutôt que de s'engager dans une usine à gaz dont les issues sont loin d'être heureuses.

Bref, ce statut qui résulte plus d'un souhait politique ne favorise nullement la réussite à l'université, voilà pourquoi de nombreuses grandes universités ont déjà supprimé cette aberration qui ne fait que desservir les étudiants.

Par **marianne76**, le **13/01/2015** à **17:07**

Bonjour

Et le casse tête : l'étudiant AJAC qui réussit sa L3 sans réussir à valider la L2.....

Par **steeven2014**, le **21/01/2015** à **15:05**

Est-il bénéfique pour un étudiant "en difficulté" de vivre une rupture de 4 mois dans son cursus ?

De mon point de vue, le statut AJAC est un outil permettant à un étudiant de ne pas se retrouver dans la nature lorsqu'il a validé un semestre.

Mais bien évidemment, le statut AJAC n'offre pas que des avantages. De ce fait, je pense plutôt qu'il faudrait le réglementer plutôt que tout bonnement le supprimer.

[citation]Ce n'est nullement un avantage offert aux étudiants, c'est au contraire un faux cadeau. Chaque année les partiels envoient un message simple, souvent mal compris par les étudiants :

"vous avez répondu aux attentes, vous pouvez accéder au niveau supérieur" ou, au contraire,

"votre niveau est insuffisant, vous ne pouvez pas continuer". [/citation]

Je ne suis pas d'accord sur ce point : Selon moi, le seul message qu'un examen renvoie est : Vous avez réussi l'examen ou vous avez échoué. Il s'agit d'examens terminaux, entendons bien. Un examen terminal ne traite souvent que de certaines parties du cours, or, un niveau s'évalue sur l'ensemble d'un cours. Par conséquent, la seule interprétation à tirer de la réussite d'un examen terminal est le plus souvent : Félicitation vous avez correctement répondu à ces questions ! Par ailleurs, la plupart du temps, hormis pour les majeures, les examens terminaux s'apparentent souvent plus à des jeux de mémoire qu'à l'évaluation de la compréhension d'un cours ou l'évaluation des acquis méthodologique. Je suis certains que pas mal d'étudiants apprennent des choses sans les comprendre... L'évaluation du niveau d'un étudiant par un contrôle terminal n'est donc pas suffisamment pertinente.

[citation]Le statut AJAC envoie un tout autre message : "vous n'avez pas le niveau... mais continuez quand même" ! Comparativement, c'est comme si on disait à un skieur : vous avez du mal sur une piste verte ? Essayez d'aller sur une rouge, ça devrait passer ! [/citation]

Faut-il nécessairement appréhender la chose de façon binaire ? le cas échéant alors Quid de la compensation : "Bien que vous n'aviez pas le niveau le semestre dernier, vous êtes au niveau ce semestre-ci, votre réussite couvre vos précédent échecs..."

[citation]Mais ça ne passe pas. Il faudrait que l'étudiant AJAC réussisse à combler ses lacunes de L1 et, en plus, satisfasse celles de L2... Quand on voit les difficultés éprouvées par les étudiants dans un cursus normal, c'est condamner les AJAC à l'échec. D'ailleurs, statistiquement, les AJAC ne réussissent pas, et l'échec n'est que décalé. [/citation]

Le niveau est-il nécessairement croissant ? si tel est le cas, comment se fait-il que des AJAC réussissent leur L3 en ayant échoué leur L2 ?

[citation]Donc, non, ce n'est pas une chance. C'est faire croire aux étudiants qu'ils ont bénéficié d'un atout alors que le système est beaucoup plus pervers : certes, des AJAC valideront des semestres, mais si on voit plus loin, le parcours juridique est incohérent et très pénalisant pour l'entrée en M2. [/citation]

Je ne saisis pas bien ce que tu veux dire ici. Dis-tu que c'est l'incohérence du parcours qui est pénalisante pour l'entrée en M2, ou sous-entends-tu qu'étant donné que selon toi, un AJAC redoublera sûrement plus tard, il sera pénalisé pour son entrée en M2 ?

Par Yn, le **21/01/2015 à 17:33**

[citation]Est-il bénéfique pour un étudiant "en difficulté" de vivre une rupture de 4 mois dans son cursus ?

De mon point de vue, le statut AJAC est un outil permettant à un étudiant de ne pas se retrouver dans la nature lorsqu'il a validé un semestre. [/citation]

L'idée n'est pas de laisser un étudiant dans la nature : en cas d'échec, l'étudiant peut recommencer l'année manquée. Surtout, ce qui me dérange c'est que les rattrapages ont déjà pour fonction de *rattraper* les étudiants. Autrement dit, un étudiant qui échoue a une seconde chance. Mais le statut AJAC donne une sorte de "lot de consolation" pour un étudiant qui n'a pas échoué qu'une fois, mais deux (lors des partiels et lors des rattrapages). Le message envoyé est donc assez délicat à appréhender.

[citation]Je ne suis pas d'accord sur ce point : Selon moi, le seul message qu'un examen renvoie est : Vous avez réussi l'examen ou vous avez échoué. Il s'agit d'examens terminaux, entendons bien. Un examen terminal ne traite souvent que de certaines parties du cours, or, un niveau s'évalue sur l'ensemble d'un cours

### **L'évaluation du niveau d'un étudiant par un contrôle terminal n'est donc pas suffisamment pertinente.** [/citation]

Justement, la moyenne d'un étudiant ne s'évalue pas qu'avec les examens terminaux. La moyenne s'évalue sur un semestre : les partiels, les TD et toutes les compensations (TD/CM + les notes obtenues dans chaque bloc). Voilà ce qui atteste du niveau d'un étudiant.

Si avec tout ça - éventuellement après une session de rattrapage - l'étudiant n'a pas eu 10/20 sur l'année, il n'a pas le niveau.

[citation]Faut-il nécessairement appréhender la chose de façon binaire ? le cas échéant alors Quid de la compensation : "Bien que vous n'aviez pas le niveau le semestre dernier, vous êtes au niveau ce semestre-ci, votre réussite couvre vos précédents échecs..." [/citation]

Ne cherche pas non plus à remettre en cause le système dans son intégralité. Au cours d'une année universitaire (S1 et S2 puis S3 et S4), les attentes ne varient pas, c'est-à-dire qu'on exige approximativement la même qualité pour les deux semestres.

Je prends un exemple abstrait pour que tu comprennes : une copie notée 10/20 au S1 sera également notée 10/20 au S2. Les attentes sont identiques, on peut donc admettre une compensation pour favoriser l'étudiant, ce n'est pas illogique, cette règle a un certain fondement. On peut certes en discuter, mais ça ne mène à rien, et on refait le monde à l'infini.

Par contre, l'année suivante les exigences sont plus élevées. Si un étudiant produit exactement la même copie en L2, celle-ci sera sous la barre des 10/20.

Bref, les années universitaires sont des *limites*. Il faut que tu comprennes que tout le monde ne peut pas avoir son année, on ne peut pas délivrer un diplôme à tout le monde, c'est la dure réalité du droit et de la vie en générale.

Voilà pourquoi je n'aime pas ce statut AJAC/chevauchement/conditionnel, il participe à un mouvement général assez détestable selon moi qui fait croire aux étudiants que "tout est possible", que tous les étudiants pourront accéder à de bonnes professions, etc. L'effet désastreux de ce mouvement est que les étudiants ne tirent pas les enseignants de leur échec.

Un échec peut être formateur. Pour le dire clairement, un étudiant qui se ramasse prend une baffe et peut décider de se mettre à bosser. Quelque part, on a tous connu ce sentiment, que se soit pour les études ou autre.

Mais l'AJAC n'invite pas à une telle remise en cause. Car il ne faut pas être naïf, les étudiants

se disent "je suis passé, on verra après ce qu'il va se passer" et n'anticipent pas les conséquences de leur situation, notamment pour l'accès en M2 (cf. infra).

Bref, les étudiants en échec, qu'ils soient ajournés ou AJAC, sont souvent dans le déni et essayent de justifier leur situation. Le fameux "ce n'est pas ma faute, mais celle des autres", comprendre la faute du système, de la fac, du prof, du chargé de TD, des autres étudiants qui sont méchants, des problèmes perso (coche la ou les cases appropriées).

Depuis que je suis chargé de TD, des étudiants viennent tous les ans me voir et me tiennent *grosso modo* ce discours... Selon moi, c'est la pire des réactions car être dans le déni empêche de progresser. Autrement dit, même si cela est dur à admettre, il vaut mieux se dire "c'est de ma faute, que vais-je faire pour avoir de bonnes notes et réussir mes études ?"

Une fois les causes de l'échec analysées - souvent un manque de travail - on peut tenter de trouver des remèdes.

[citation]Le niveau est-il nécessairement croissant ? si tel est le cas, comment se fait-il que des AJAC réussissent leur L3 en ayant échoué leur L2 ? [/citation]

Oui, le niveau ne fait qu'augmenter. C'est le principe même de l'enseignement supérieur. Surtout, la situation que tu présentes est statistiquement très rare.

Après, plusieurs raisons : l'étudiant peut avoir compris ce qu'on attend de lui, mais dans ce cas, autant refaire une L2, l'obtenir et partir sur de bonnes bases en L3. Avec le statut AJAC, l'étudiant s'embarque dans un statut boiteux et un parcours incohérent (cf. mon premier message).

La notation évolue également : on peut être tolérant sur des petites coquilles dans une copie en L3, bref accorder le bénéfice du doute si le reste de la copie est satisfaisante, alors qu'une telle option est impraticable en L1 ou en L2. Si un étudiant se trompe, on le sanctionne car on présume qu'il ne sait pas.

[citation]Je ne saisis pas bien ce que tu veux dire ici. Dis-tu que c'est l'incohérence du parcours qui est pénalisante pour l'entrée en M2, ou sous-entends-tu qu'étant donné que selon toi, un AJAC redoublera sûrement plus tard, il sera pénalisé pour son entrée en M2 ?[/citation]

C'est un peu les deux. Je ne sais pas si des statistiques générales ont été réalisées, mais, de mon expérience, les taux d'échec chez les AJAC les années suivantes sont importants.

Je doute encore plus que les étudiants AJAC en licence soient très nombreux en M2. De sources sûres, et vu la sélection moyenne en M2, les dossiers AJAC sont rapidement écartés.

Il faut bien comprendre que dans beaucoup de M2 les dossiers moyens, correctes, voire parfois bons sont mis de côté...

Autrement dit, un étudiant qui souhaite exercer une profession juridique - communément appelée "profession supérieure" - doit justifier d'un bon dossier, autrement dit un dossier avec des mentions, voire de bonnes mentions.

C'est - malheureusement - le côté élitiste du droit, mais il faut composer avec. Comme je dis souvent à mes étudiants : n'essayez pas de changer le système, adaptez-vous à ce qu'il demande.